



Conseil de gestion Agoa
Séance du 6 novembre 2015
Délibération Agoa_cdg_2015_010
Approbation du procès-verbal de séance du bureau
du 21 mai 2015

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L334-1 et R334-8
Vu la délibération n°2013_31 du conseil d'administration de l'Agence portant approbation de la gestion directe du sanctuaire Agoa par l'Agence.
Vu la délibération n°2014_17 du conseil d'administration de l'Agence portant création du conseil de gestion du sanctuaire Agoa.
Vu la décision 2015/001 du président du conseil d'administration de l'Agence en date du 13 mai 2015 portant nomination des membres du conseil de gestion d'Agoa.
Vu le règlement intérieur du conseil de gestion d'Agoa.
Vu la délibération Agoa_cdg_2015_005 du conseil de gestion d'Agoa du 21 mai 2015 relative aux délégations de compétences données au bureau
Vu la délibération n°2015_28 du conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées portant approbation du règlement intérieur du conseil de gestion du sanctuaire Agoa du 30 novembre 2015
Considérant que le quorum est atteint et que le bureau peut valablement délibérer.

PIECE JOINTE : Procès-verbal de séance du conseil de gestion du 21 mai 2015

Le conseil de gestion adopte les décisions suivantes :

Article 1 :

Sur présentation du président et après avoir délibéré, le conseil de gestion approuve le procès-verbal de séance du conseil de gestion du 21 mai 2015.

Article 2 :

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

POUR	35 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTIONS	0 voix

Le président du conseil de gestion d'Agoa

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées



Compte rendu du conseil de gestion d’Agoa

SEANCE DU 21 MAI 2015

FORT DE FRANCE, MARTINIQUE

Membres présents ou représentés

En gris, les personnes présentes représentant un membre nommé.

Catégorie des représentants de l'État

Fabrice RIGOULET-ROZE, Préfet de la Martinique

Georges BOSSELUT, Commandant de la zone maritime

Jean-Louis VERNIER, représentant le directeur de l'environnement de l'aménagement et du logement de la Martinique (DEAL)

Didier LOPEZ, représentant le directeur de l'environnement de l'aménagement et du logement de la Guadeloupe (DEAL)

Nicols CHOMARD, représentant le directeur de la mer de la Martinique (DM)

Catégorie des organisations socioprofessionnelles et associations d'utilisateurs

Olivier MARIE-REINE, président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Martinique

Jean-Pierre COLONNEAUX, représentant le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Guadeloupe

Gary PAGE, représentant de l'association des pêcheurs de Saint-Martin

Marie-Laure CIPRIN, présidente du cluster maritime Guadeloupe

Emmanuel LISE, président du cluster maritime Martinique

Sita NARAYANAN, représentant du président du directoire du grand port maritime de la Guadeloupe,

P. LAFONTANE, représentant du président du directoire du grand port maritime de la Martinique

Rolland BELLEMARD, représentant du transport maritime dans les Antilles françaises

Bulent GULAY, représentant des industries nautiques à Saint-Martin ou à Saint-Barthélemy,

Jean-Pierre CONCAUD, représentant des opérateurs d'observation touristique des mammifères marins en Guadeloupe

David DEBISE, représentant des opérateurs d'observation touristique des mammifères marins en Martinique

Stéphane MAZURIE, représentant des opérateurs d'observation touristique des mammifères marins à Saint-Martin ou à Saint-Barthélemy,

Catégorie des associations de protection de la nature

Loïc RENIA, représentant le président de l'association STENELLA,

Laurent BOUVERET, président de l'OMMAG

Madeleine DEGRANDMAISON, représentante de la présidente de l'ECCEA,

Stéphane JEREMIE, président de la SEPANMAR

Jean-Jacques RIGAUD, président de l'Association de protection des oiseaux de Saint-Barthélemy

Catégorie des collectivités territoriales et assemblées nationale

Louis GALANTINE, représentant le président du conseil régional de Guadeloupe, conseiller régional

Daniel CHOMET, représentant le président du conseil régional de Martinique, conseiller régional

Gabrielle LOUIS-CARABIN, députée de la deuxième circonscription de Guadeloupe.

Ramona CONNOR, représentant la présidente de la collectivité territoriale de Saint-Martin, vice-présidente de la collectivité territoriale de Saint-Martin,

Benoit CHAUVIN, représentant le président de la collectivité territoriale de Saint-Barthélemy, conseiller territorial.

Yvon COMBES, vice président de l'Association des maires de Guadeloupe.

Catégorie des gestionnaires d'aires marines protégées et établissements publics associés

Max ETNA, représentant le président du conseil d'administration du Parc national de la Guadeloupe, membre du conseil d'administration du Parc national de la Guadeloupe

Christian DACHIR, représentant le président du conseil d'administration du Parc naturel régional de la Martinique, membre du conseil d'administration du Parc naturel régional de la Martinique

Nicolas MASLACH, conservateur de la Réserve naturelle nationale de Saint-Martin,

René DUMONT, Conservateur de la Réserve naturelle nationale de Petite-Terre

Marie-Michèle MOREAU, représentante du délégué du conservatoire de l'espace littorale et des rivages lacustres,

Serge TOULET, représentant du directeur de l'Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy,

Catégorie des représentants de la promotion touristique dans les Antilles françaises

Hilaire BRUDEY, président du comité du tourisme des îles de la Guadeloupe,

Kate RIDCHASON, directrice de l'office du tourisme de Saint-Martin

Catégorie des personnalités qualifiées et représentant du centre d'activités régional compétent en matière de conservation

Lionel REYNAL, expert halieute IFREMER

Daniel LANGLOIS, directeur du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent,

Sandra JEAN, représentant la directrice du CAR-SPAW.

Procurations de personnalités qualifiées (3)

Vincent RIDOUX à Daniel LANGLOIS

Claude BOUCHON à Lionel REYNAL

Jean-Benoît CHARRASSIN à Stéphane JEREMIE.

Soit 46 membres présents ou représentés (dont 3 procurations).

Ordre du jour

1. Mise en place du conseil de gestion du sanctuaire Agoa et fonctionnement
2. Adoption du règlement intérieur
3. Élections du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau
4. Délégation de compétences au bureau
5. Compte-rendu d'activités 2014 – 2015
6. Programme d'actions 2015 - 2016

7. Avis demandé(s) au conseil de gestion
 - 7.1. Campagne de recherche océanographique russe "Géologie sans frontières".
8. Coopération internationale
 - 8.1. Jumelage technique avec le Parc marin du Saguenay Saint-Laurent (Québec, Canada)
 - 8.2. Création d'une commission coopération
9. Point divers
 - 9.1. Propositions de modification du fonctionnement du conseil de gestion
 - 9.2. Agenda

Introduction

Fabrice RIGOULET-ROZE, préfet de la Martinique ouvre la séance en remerciant l'assistance nombreuse de sa présence et particulièrement, Monsieur Daniel Langlois venu du Québec. Après une rapide présentation de l'ordre du jour il annonce que la séance sera suspendue pour passer le relai à l'issue de l'élection du président une fois celui-ci élu.

Ayant constaté que le quorum était atteint, la séance est ouverte par Fabrice RIGOULET-ROZE, Préfet de la Martinique.

Un tour de table pour présentation orale de chacun des membres est fait.

1. Mise en place du conseil de gestion du sanctuaire Agoa et fonctionnement

A l'issue du tour de table, Pierre LECA prend la parole pour présenter le sanctuaire Agoa, ses dates clés, la composition du conseil de gestion, ses attributions et son mode de fonctionnement.

Olivier MARIE-REINE interpelle l'assemblée, indiquant que la nomination des membres a été faite à Brest sans consultation locale préalable. Il lui est répondu que ces nominations font suite à un long processus d'échanges avec les acteurs commencé il y a plusieurs années.

2. Adoption du règlement intérieur

Le projet de règlement intérieur est présenté par Pierre LECA, puis est soumis à discussion.

Les débats portent sur :

- La raison du choix d'un élu pour assurer la présidence du conseil de gestion d'Agoa.
- La réduction du nombre de réunions annuelles du conseil de gestion.
- La possibilité d'utiliser la visioconférence pour les séances du conseil de gestion et de son bureau.
- D. CHOMET fait remarquer que sur le RAA (Recueil des Actes Administratifs) de l'Agence l'annexe de délibération 2014_17 n'est pas disponible. Ce problème est bien identifié par l'Agence, est en cours de résolution.

Décision	Le projet de règlement intérieur est voté à 41 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION.
Remarque	Le règlement intérieur sera présenté pour approbation au conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées Voir délibération n°2015_002

3. Élections du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau

Le préfet demande aux candidats de se faire connaître.

Madame Ramona CONNOR, annonce que les membres de la catégorie des collectivités territoriales présentent une liste commune pour les postes de président et vice-présidents comme suit :

- Yvon COMBES, président,
- Ramona CONNOR, vice-présidente,
- Daniel CHOMET, vice président,
- Benoit CHAUVIN, vice-président.

Aucune autre candidature n'est faite.

Le préfet lance les opérations de vote et désigne le bureau de vote. En application du règlement intérieur il est procédé à un suffrage unique pour l'ensemble de la liste commune président et vice-présidents.

Décision	Yvon COMBES est élu président, Ramona CONNOR, Daniel CHOMET, Benoit CHAUVIN, sont élus vice-présidents à 39 voix POUR, 4 bulletins blancs ou nuls.
Remarques	Voir procès-verbal de dépouillement PV_Agoa_2015_001 Voir délibération Agoa 2015_003.

Le préfet félicite le président et les vice-présidents nouvellement élus et invite le président à présider le conseil et à prendre la parole.

Le président remercie le préfet et l'assistance. Il déclare vouloir exercer "une gouvernance partagée entre les quatre territoires des Antilles françaises au service de la préservation des mammifères marins et de leurs habitats".

Il propose le maintien de l'ordre du jour tel que présenté en début de séance et suspend la séance avant de lancer les élections des membres du bureau.

La séance est levée, le temps du déjeuner.

3. Suite. Élections des autres membres du bureau (ordre du jour point 3.)

Par catégorie, il est procédé à l'élection des membres du bureau tel que prévu dans le règlement intérieur.

- **Pour la catégorie des représentants des organisations socioprofessionnels et des associations d'usagers.**

Trois personnes de la catégorie se présentent : Olivier MARIE-REINE, Bulent GULAY, Jean-Pierre CONCAUD.

Décision	Sont élus membres du bureau : Monsieur Olivier Marie-Reine, président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Martinique, Monsieur Bulent Gulay, représentant de la fédération des industries nautiques de Saint-Martin, président de METIMER, Monsieur Jean-Pierre Concaud, représentant des opérateurs d'observation commerciale des mammifères marins en Guadeloupe (Guadeloupe Évasion Découverte).
Remarque	Élus à l'unanimité

- **Pour la catégorie des représentants de la promotion touristique dans les Antilles Françaises.**

Une personne de la catégorie se présente : Kate RIDCHARSON

Décision	Est élu membre du bureau : Madame Kate Richardson, directrice de l'Office du tourisme de Saint-Martin.
Remarque	Élue à l'unanimité

- **Pour la catégorie des représentants des gestionnaires d'aires marines protégées et établissements publics concernés.**

Quatre personnes de la catégorie se présentent : Christian DACHIR, Nicols MASLACH, Serge TOULET. Après échange entre les membres de la catégorie, Serge TOULET retire sa candidature.

Décision	Sont élus membres du bureau : Monsieur Christian Dachir au titre du Parc naturel régional de Martinique, Monsieur Nicolas Maslach, conservateur de la Réserve naturelle de Saint-Martin,
Remarque	Élus à l'unanimité

- **Pour la catégorie des représentants des associations de protection de la nature.**

Initialement quatre personnes de la catégorie se présentent : Madame de GRANDMAISON pour Lesley SUTTY, Stéphane JEREMIE, Amandine VASLET, Jean-Jacques RIGAUD. Après échange entre les membres de la catégorie, Stéphane JEREMIE, Amandine VASLET retirent leur candidature.

Décision	Sont élus membres du bureau : Madame Lesley Suty, présidente de l'ECCEA, Monsieur Jean-Jacques Rigaud, président de l'Association de Protection des oiseaux de Saint-Barthélemy.
Remarque	Élus à l'unanimité

- **Pour la catégorie des représentants des personnalités qualifiées et du centre d'activité régional compétent en matière de conservation.**

Deux personnes de la catégorie se présentent : Sandra JEAN pour Anne FONTAINE et Lionel REYNAL.

Décision	Sont élus membres du bureau : Monsieur Lionel Reynal, expert halieute IFREMER Madame Anne Fontaine, directrice du CAR-SPAW
Remarque	Élus à l'unanimité

Des échanges concernant la représentativité des quatre îles au sein du bureau ont lieu. Plusieurs interventions rappellent que les membres du bureau sont représentatifs des différentes catégories du conseil de gestion, que Agoa couvre les 4 territoires et dont « *l'objet - mammifères marins* » ne connaît pas les frontières. Il est finalement admis que la représentativité des différents acteurs est plus importante que la représentativité des territoires. Pierre LECA propose de parler de « *meritoire* » plutôt que de territoire.

La nécessité de suppléants également pour les membres bureau est soulevée. Le président indique que cette question sera évoquée spécifiquement en bureau.

Décision	Question de nomination de membres suppléants pour le bureau sera évoquée à l'occasion d'une prochaine réunion du bureau.
-----------------	---

4. Délégation de compétences au bureau

Pierre LECA présente les propositions de délégations de compétences du conseil de gestion au bureau. À savoir : les attributions mentionnées aux points 6 et 7 définies dans l'annexe de la délibération n°2014-17 du Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées :

6°Le conseil de gestion élabore des propositions pour l'autorité de l'État compétente en mer en matière de mesure nécessaire pour encadrer ou réglementer les activités qui pourraient avoir un effet négatif sur les mammifères marins telles que :

- a) l'observation des mammifères marins à des fins touristique, scientifique, éducative ou de façon opportuniste, le principe étant de permettre aux cétacés de conserver la liberté de leur déplacement et de leur activité ;
- b) la recherche sismique et les autres activités utilisant des moyens acoustiques, en dehors des activités relevant de la défense nationale ;
- c) l'usage d'engins de pêche pouvant entraîner la capture de mammifères marins ;

- d) les compétitions d'engins à moteurs rapides ;
- e) les transports maritimes et autres déplacements en bateaux motorisés ;
- f) toute autre activité de nature à porter préjudice au bien-être des mammifères marins ou à l'intégrité de leurs populations.

Des dispositifs innovants destinés à limiter l'impact de ces activités sur les mammifères marins seront recherchés.

7°Le conseil de gestion se prononce sur les questions intéressant le sanctuaire et le cas échéant formule des avis ou recommandations sur les programmes d'activité, les projets pouvant avoir un impact sur les mammifères marins et leur habitat.

Les débats portent sur la problématique de la cohérence entre les autorisations données par les « Services de l'État » et les avis portés par le conseil de gestion d'Agoa. Pierre LECA souligne que l'avis du conseil de gestion ne présagera pas de celui d'une DEAL ou d'une DM et inversement. Par ailleurs la coordination technique entre l'équipe technique Agoa et les services est une règle de travail inchangée.

Décision	Le conseil de gestion délègue les attributions mentionnées aux points 6 et 7 définies dans l'annexe de la délibération n°2014-17 du Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées
Remarque	Voir délibération Agoa 2015_005

5. Compte-rendu d'activité 2014 - 2015

Pierre LECA présente l'équipe Agoa en introduction.

- Amandine Eynaudi, déléguée de l'Agence des aires marines protégées pour le sanctuaire Agoa
- Sophie Bédel, Chargée de missions scientifique
- Olivia Giuliani, VSC Appui Administratif et Communication
- Maxime Sébe, VSC Appui scientifique et technique
- Romain Renoux, dans le cadre d'une convention de partenariat avec réserve naturelle nationale de Saint-Martin, correspondant Agoa à Saint-Martin (0,5 ETP)

Le compte-rendu d'activité est présenté par Amandine EYNAUDI. Ces activités ont été engagées sur la base du plan de gestion en cours.

Les débats portent sur :

- la nécessité de mettre en place un groupe de travail pour l'encadrement des activités commerciales d'observation des cétacés et poursuivre les travaux menés dans le cadre de l'étude de caractérisation des activités d'observation commerciale des cétacés actuellement en cours).
- l'importance de continuer à accompagner les événements nautiques.

Le président confirme la nécessité de créer le groupe de travail « observation commerciale des cétacés ».

Décision	Le compte-rendu d'activité est accepté
Remarque	Voir Rapport d'activité Agoa 2014 (téléchargeable ici : http://www.sanctuaire-agoa.fr/Documentation3/Rapport-d-activites-Agoa-2014)

6. Programme d'actions 2015 - 2016

Le programme d'action 2015 – 2016 est présenté par Amandine EYNAUDI.

Vers une gouvernance opérationnelle

- Mise en place du fonctionnement en routine du conseil de gestion, de son bureau et des éventuels groupes de travail ou commissions créés.

Recueil et traitement des données

- Déploiement de l'observatoire acoustique Agoa, phase pilote.
- Préparation et appui à la mise en œuvre de la campagne REMMOA 2016.
- Développement d'une plateforme pour la gestion et la valorisation des données d'observations opportunistes (plaisance, opérateurs, marins, gestionnaires).
- Développement de protocoles de suivis avec les gestionnaires d'AMP.

Ingénierie, intervention auprès des acteurs

- Poursuite des travaux avec les opérateurs et les services de l'État concernant la gestion des activités en mer impactant potentiellement les populations de mammifères marins, et notamment l'observation commerciale des mammifères marins.
- Accompagnement des opérateurs d'observation commerciale des mammifères marins pour le développement d'une offre respectueuse des animaux et garantissant leur préservation (formations, outils, etc.).
- Mise en œuvre de REPCET (phase de déploiement pilote).
- Accompagnement des événements nautiques impactant potentiellement les mammifères marins (préconisations, surveillance).

Étude et expertises

- Lancement du processus de travail pour le prochain plan de gestion.
- Poursuite de l'accompagnement du réseau échouage Antilles (notamment exploitation des échantillons existants et analyses).
- Expertise des impacts et incidences des projets sur les mammifères marins.

Sensibilisation, médiation, communication

- Valorisation et diffusion des résultats des analyses des campagnes Agoa (2012 – 2014).
- Finalisation et diffusion des outils 'socles ' de communication.

Coopération

- Consolidation des relations et des jumelages avec les autres sanctuaires de l'Atlantique nord et plus particulièrement dans la région Caraïbes.

Décision	Le programme d'actions 2015 - 2016 d'activité est accepté
Remarques	Voir programme d'activité Agoa 2015 – 2016 (ici : http://www.sanctuaire-agoa.fr/Agoa/Actions)

7. Avis demandé(s) au conseil de gestion Campagne de recherche océanographique russe "Géologie sans frontières".

La demande et l'avis technique sont présentés par Sophie BEDEL.

Les débats portent sur :

- L'importance de telle campagne pour collecter ce type de données. Pierre LECA fait remarquer aux membres du conseil de gestion que même sur demande les données ne sont jamais fournies dans les faits.
- La possibilité d'utiliser d'autres méthodes moins impactantes, ce qui n'est pas le cas.

Daniel CHAUMET remarque que les éléments techniques font état d'impact sur les cétacés, le conseil de gestion doit donc rendre un avis défavorable au regard de sa mission.

Nicolas MASLACH indique la nécessaire confiance que doit avoir le conseil de gestion dans les éléments techniques fournis par l'équipe Agoa.

Suite à ces échanges le président propose de passer au vote.

Le conseil de gestion rend un avis défavorable à la demande de campagne sismique de l'association « Géologie sans frontière » qui au vu de l'analyse technique, présente des impacts majeurs directs sur les mammifères marins.

Décision	Avis défavorable pour la campagne sismique « géologie sans frontières »
Remarques	Voté à l'unanimité. Voir délibération Agoa 2015_006

8. Coopération internationale

8.1 Jumelage technique avec le Parc marin du Saguenay Saint-Laurent (Québec, Canada)

Le contexte et les objectifs du jumelage avec le Parc Marin du Saguenay Saint Laurent sont rappelés par Amandine EYNAUDI.

Daniel LANGLOIS, directeur du Parc Marin du Saguenay Saint Laurent, présente les intérêts et souhaits de coopération avec Agoa du côté québécois.

Décision	Avis favorable pour la signature d'une entente technique entre Agoa et le Parc Marin du Saguenay – Sant –Laurent, Québec
Remarques	Voir délibération Agoa 2015_007

8.2 Création d'une commission coopération

Pierre LECA présente l'objet de commission.

Les personnes volontaires pour en être membre se font connaître :

- 1/ Monsieur Bulent GULAY, représentant de la fédération des industries nautiques de Saint-Martin, président de METIMER,
- 2/ Monsieur Stéphane MAZURIER, représentant des opérateurs d'observation touristique des mammifères marins à Saint, directeur de Marine Time,
- 3/ Monsieur Gary PAGE, représentant des associations des pêcheurs de Saint-Martin,
- 4/ Monsieur Roland BELLEMARD, représentant du transport maritime dans les Antilles françaises, directeur général de l'Express des Iles.
- 5/ Monsieur Stéphane Jérémie, président de l'association SEPANMAR.
- 6/ Monsieur Christian DACHIR au titre du Parc naturel régional de Martinique,
- 7/ Monsieur Ferdy LOUISY, président du Parc national de la Guadeloupe.
- 8/ Madame Anne FONTAINE, directrice du CAR-SPAW.
- 9/ Madame Ramona CONNOR, vice-présidente de la collectivité territoriale de Saint-Martin, vice-présidente du conseil de gestion d'Agoa.

Une première réunion de la commission pourra être organisée la veille du prochain conseil de gestion.

Décision	Création de la commission coopération
Remarques	Voir délibération Agoa 2015_008

9. Point divers

9.1 Propositions de modification du fonctionnement du conseil de gestion

Les propositions de modifications du fonctionnement du conseil de gestion sont présentées par Pierre LECA.

Les débats portent à nouveau sur la nécessité de nommer des suppléants également au bureau. Question qui sera examinée par le bureau à l'occasion d'une prochaine réunion.

Les services d'État insistent sur la nécessité de nommer des postes et non des personnes.

Pierre LECA indique que l'Agence s'engage à tenir à jour les arrêtés de nomination des membres ; il est important que les personnes participant au conseil de gestion soient les mêmes d'une réunion à l'autre pour assurer la continuité des débats, entre autres. Aussi il invite les services de l'États à assurer également une continuité des personnes en charge du suivi d'Agoa.

Décision	Le conseil de gestion demande au conseil d'administration de l'Agence d'effectuer les évolutions suivantes : <ul style="list-style-type: none">- Prévoir la nomination de titulaires et suppléants pour les membres du conseil de gestion ;- Préciser que le secrétariat technique d'Agoa est assuré par une équipe dédiée et non par l'antenne Antilles de l'Agence des aires marines protégées. Il demande également de permettre la participation du président du conseil de gestion d'Agoa au conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées/
Remarques	Voir délibération Agoa 2015_000

9.2 Agenda

Ramona CONNOR indique que Saint-Martin est volontaire pour accueillir le prochain conseil de gestion.

Décision	Bureau : dernière semaine de septembre à Saint-Martin Conseil de gestion : fin octobre
-----------------	---

10. Clôture

Yvon COMBES clôture le conseil de gestion, indiquant que : « le 21 mai est une date d'engagement du sanctuaire Agoa et désormais la mission de tout un chacun est de faire connaître le sanctuaire ».

Nota : Enregistrement séance.

L'enregistrement de la séance est incomplet en raison d'un problème technique survenu sur le système de sonorisation de la salle de la préfecture.